

## AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Le maire de la commune de Capendu informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable à la révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.) et à la modification du périmètre délimité des abords (P.D.A.) de la commune de Capendu, ouverte du 02 mars 2020 à 09 heures au 02 avril 2020 à 18 heures 30' inclus, soit 32 jours consécutifs dans la commune de Capendu (Aude) est prolongée de 13 jours soit du jeudi 2 avril 2020 à 18h30 au mercredi 15 avril 2020 à 18h30.

Il s'agit d'une révision totale du P.L.U. de la commune de Capendu (11) et de la modification du P.D.A. des deux monuments classés de ladite commune.

Le responsable du projet est M. Jean-Jacques CAMEL, maire de la commune de Capendu, auprès duquel toutes informations complémentaires relatives au projet pourront être demandées aux coordonnées suivantes : Mairie de Capendu - Place de la Mairie - 11700 CAPENDU – tél : 04.68.79.15.16-courriel : [contact@capendu.fr](mailto:contact@capendu.fr)

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Capendu Place de la Mairie 11700 CAPENDU où toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur chargé de conduire cette enquête, M. René LEMPEREUR, officier de la gendarmerie retraité. Le dossier relatif à cette opération ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Capendu, à la disposition du public pendant 32 jours plus 13 jours consécutifs, soit du 02 mars 2020 à 09 heures au 15 avril 2020 à 18 heures 30' inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

le lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et

du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,

afin que chacun puisse consigner ses observations sur le registre ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur qui siègera en mairie de Capendu :

- le lundi 2 mars 2020 de 09h00 à 12h00.
- le mercredi 18 mars 2020 de 09h00 à 12h00.
- le jeudi 2 avril 2020 de 14h30 à 18h30.
- le mercredi 15 avril 2020 de 14h30 à 18h30

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site de la commune de Capendu à l'adresse suivante : <https://www.mairie-capendu.fr>
- sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/revisionplucapendu/>
- sur un poste informatique à la mairie de Capendu siège de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture au public.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit par courrier au siège de l'enquête à la mairie de Capendu - Place de la Mairie 11700 CAPENDU - à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, soit par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [revisionplucapendu@democratie-active.fr](mailto:revisionplucapendu@democratie-active.fr)  
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique auprès de la mairie de Capendu, Place de la Mairie 11700 CAPENDU tél : 04.68.79.15.16.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport, les conclusions et les avis motivés du commissaire enquêteur en mairie de Capendu et sur le site internet de cette dernière.

A l'issue de la procédure, le préfet de la région Occitanie se prononcera par arrêté sur la modification du périmètre délimité des abords et le conseil municipal se prononcera par délibération sur la révision totale du plan local d'urbanisme